



FORMATION SECOURISME INCENDIE

Programme de formation initiale SST

Article L4121-1 du code du travail, modifié par l'ordonnance n°2017-1389 du 22.09.17 art.2

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L.4161-1 ;
 - 2° Des actions d'information et de formation ;
 - 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.
- L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Pourquoi la formation SST ?

Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail sans prérequis particulier, à l'issue d'une formation. Elle permet de :

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...),
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

Nombre de participants :

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes et sa durée est de 14 heures auxquelles il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Objectifs de la formation :

- Situer le rôle du SST
- Acquérir les connaissances pour apporter les premiers soins en attendant l'arrivée des secours compétents
- Intervenir rapidement et efficacement sur une situation d'urgence dans l'établissement ou dans une profession

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et pratiques, jeux de rôles lors de mises en situation et de cas concrets. Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectifs, animés au moyen d'outils pédagogiques et de matériel d'apprentissage.

Contenu de la formation :

Le Sauveteur Secouriste du Travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- **Secourir :**
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)

Validation :

Le Certificat INRS de « Sauveteur Secourisme du Travail » est délivré au stagiaire à la fin de la formation, à la suite de la validation de son évaluation.